



35^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4
15 et 16 mars 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél. : 04 92 72 05 32

Internet : www.asahp.net

E-mail : asahp@orange.fr

FFSAI

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N° : **105**

DATE : **05/02/2025**

LISTE des ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	<i>A.S.A. DE HAUTE PROVENCE</i> Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 e-Mail : asahp@orange.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	<i>Samedi 15 mars 2025 de 7 h 30 à 11 h 00</i> Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE, INVITES	<i>Samedi 15 mars 2025 de 10 h 00 à 12 h 00</i> Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES.	<i>Samedi 15 mars 2025 de 7 h 45 à 11 h 45</i> Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
VERIFICATIONS TECHNIQUES	<i>Samedi 15 mars 2025 de 8h 00 à 12 h 00</i> Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
PERMANENCE DU RALLYE	P.C. COURSE Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
PARC FERME	Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE
TABLEAU D'AFFICHAGE	Tableau d'Affichage Numérique <u>Application SPORTITY</u>
REMISE DES PRIX Parking Lycée des Iscles	A l'arrivée Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 20 janvier 2025
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 3 mars 2025
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Vendredi 7 mars 2025
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	Vendredi 7 mars 2025
<u>Vérifications administratives préliminaires</u>	Samedi 8 mars 2025 Dimanche 9 mars 2025 de 8h00-17h00 les 2 jours
Date et heures des reconnaissances	Samedi 8 mars 2025 Dimanche 9 mars 2025 Vendredi 14 mars 2025 de 9h00-18h00 les 3 jours
<u>Vérifications des documents et des voitures</u>	Samedi 15 mars 2025
Vérifications administratives complémentaires : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	de 7 h 45 à 11 h 45
Vérifications Techniques : Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	de 8 h 00 à 12 h 00
Heure de mise en place du parc de départ Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 15 mars 2025 8 h 00
<u>1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs</u> Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE	Samedi 15 mars 2025 10 h 30
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 15 mars 2025 12 h 30
Publication des heures et ordre de départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 15 mars 2025 13 h 00
Briefing des pilotes Par écrit remis lors des vérifications administratives	Samedi 15 mars 2025 de 7 h 45 à 11 h 45
Départ de la 1^{ère} étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Samedi 15 mars 2025 13 h 30 (1 ^{er} VHC)
Arrivée de la 1^{ère} étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Samedi 15 mars 2025 18 h 10
Publication des Résultats partiels du Rallye Tableau Affichage Numérique <u>Application SPORTITY</u>	Samedi 15 mars 2025 21 h 00
Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Dimanche 16 mars 2025 7 h 00
Départ de la 2^{ème} étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Dimanche 16 mars 2025 7 h 30
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Dimanche 16 mars 2025 15 h 40 (1 ^{er} VHC)

Vérifications finales éventuelles

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - **MANOSQUE**

Tarif horaire : 60€ TTC

Publication des Résultats du Rallye

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Dimanche 16 mars 2025

30' après l'arrivée du dernier concurrent
(pour chaque catégorie)

Remise des Prix

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Dimanche 16 mars 2025

à l'arrivée

En cas d'intempéries :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **DE HAUTE PROVENCE** organise le **35ème Rallye de Haute Provence** en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Région Sud** le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : Généralités : - Eric et Brice PRAYAL
Membres : Subventions / Commissaires : - Eric GIRARD / Carine WEIER
Partenaires : - Sandy AUDIN / Eric GIRARD
Communication : - Stéphane / Sandy AUDIN
Matériel : - Olivier TOQUER / Olivier GUILLAUME
Remise des Prix : - Eric PRAYAL / Eric GIRARD
Balisage / Fléchage : - Loïc BELOTTI / Patrick LATIL
Divers : - Membres A.S.A de Haute Provence

Secrétariat du Rallye, Adresse :

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE

Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Permanence du Rallye :

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE

Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Date, horaire :

du lundi 21 janvier 2025 au vendredi 14 mars 2025

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Représenté par : Monsieur Eric PRAYAL.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur (facultatif)	M.	Licence n° _____
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr. DECARPENTRIE Max	Licence n° 3433
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme. BASSOTTI Elisabeth	Licence n° 196336
	Mr. PAILLE Serge	Licence n° 3335
Directeur de Course	Mr. GHIGO Gérard	Licence n° 1967
Directeurs de Course Adjoint Nouveaux départs	Mr. RICHARD Robert	Licence n° 44762
Adjoints à la Direction de Course	Mr. BARDIN Yannick	Licence n° 46622
délégués aux ES au P.C.	Mr. VERNET Daniel	Licence n° 147321
	Mr. RUBINO Paul	Licence n° 118002
Adjoints à la Direction de Course	Mme. LAPALUS Evelyne	Licence n° 220303
délégués aux ES sur le terrain	Mr. PAWLAK Paul-Edouard	Licence n° 153663
	Mr. TEISSEIRE Jean-Claude	Licence n° 226136
Commissaire Technique Responsable Moderne	Mr. FRANCOU Bertrand	Licence n° 4010
Commissaire Technique Responsable V.H.	Mr. PLUTON Henri	Licence n° 44128
Commissaire Technique Nouveaux Départs	Mr. BORDERON Loys	Licence n° 183288
Commissaires Techniques	Mr. BIAGIONI Christophe	Licence n° 169294
	Mr. BLANC Philippe	Licence n° 38131
	Mr. FERCHICHI Fayçal	Licence n° 127836
	Mr. GREGOIRE Philippe	Licence n° 164102
	Mr. LAMBERT Lismon	Licence n° 3582
	Mr. POULAT Luc	Licence n° 242810
Commissaire Technique Stagiaire	Mr. COLLOMBON Philippe	Licence n° 366241
Médecin chef	Mr. MAILLOUX André	Licence n° 152162
Commissaires Sportifs	Mr. ARCUCCI Jérôme	Licence n° 53865
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. FERCHICHI Nathalie	Licence n° 137842
	Mme. GERLAND Françoise	Licence n° 10193
Juges de faits	Mme. CHAPIN Jeannie	Licence n° 8999
	Mr. CHAPIN Etienne	Licence n° 8998

Chargé de la presse + Speaker

Mr. LOMBARD Frédéric Licence n° 2425

Responsable des Temps + SPORTITY

Mme. RICHARD Marie Licence n° 49602

Classements

TOP Rallye.com

Système TRACKING

V.D.S.Racing

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} RALLYE DE HAUTE PROVENCE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 4
- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2025, suivants : Rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye asphalte "féminin".

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives préliminaires se dérouleront le samedi 8 et dimanche 9 mars 2025 de 8h00 à 17h00 à la permanence du rallye.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **samedi 15 mars 2025 de 8 h 00 à 11 h 30 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

Les Vérifications techniques auront lieu le **samedi 15 mars 2025 de 8 h 15 à 11 h 45 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) se fera **15 minutes** après le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **rallye de Haute Provence** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,

avant le : 3 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 P. Le nombre d'engagés est fixé à **130** voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **180** voitures pour les quatre Rallyes.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés (130) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.11P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : **550,00 €**
- sans la publicité facultative de l'organisateur : **1 000,00 €**
- aux équipages (100%) de l'A.S.A. de Haute Provence : **500,00 €**

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géo-localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- Droits d'engagements (chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence).
- Photocopie 1^{ère} page du Passeport Technique.
- Fiche de prêt de véhicule si non propriétaire.

Les chèques seront mis à l'encaissement le vendredi 7 mars 2025

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera :

de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,

de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de Zone Casque.

3.3P. - ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1^{ère} section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 2^{ème} section établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre défini par la F.F.S.A et qui est en cours de modification.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini par l'organisation, sur la zone industrielle : Saint Maurice à Manosque.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de HAUTE PROVENCE représente un parcours de 284,97 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 108,88 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	: LA MORT D'IMBERT	-	7,33 km	1 fois	7,33 km
E.S. 2	: ALBIOSC	-	11,65 km	1 fois	11,65 km
E.S. 3	: ALLEMAGNE - RIEZ	-	17,30 km	1 fois	17,30 km
E.S. 4 - 7	: ESPARRON	-	17,50 km	2 fois	35,00 km
E.S. 5 - 8	: ALLEMAGNE en PROVENCE	-	9,50 km	2 fois	19,00 km
E.S. 6 - 9	: VALENSOLE	-	9,30 km	2 fois	18,60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 7 mars 2025 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

	E.S. 1-2-3	E.S. 4-7	E.S. 5-8	E.S. 6-9
Samedi 08 mars 2025	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Dimanche 09 mars 2025	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Vendredi 14 mars 2025	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES :

Les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Clé	Général	Classes					Féminine (1 ^{ère} pilote)
		1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 3
Partants							
1 ^{er}	1 000 €	250 €	350 €	450 €	500 €	500 €	350 €
2 ^{ème}	700 €		200 €	250 €	300 €	300 €	
3 ^{ème}	500 €			150 €	200 €	200 €	
4 ^{ème}	300 €				100 €	150 €	
5 ^{ème}	100 €					100 €	

COUPES ou TROPHEES :

Les équipages récompensés au classement final du rallye se verront attribués une Coupe ou Trophée.

La remise des prix du 35^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 16 mars 2025 sur le podium à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE.

En cas d'intempéries : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.